

Établissement d'origine/ Sending University

Nantes Université

Faculty / UFR, École ou Institut : Choisissez

Address / Adresse :

Zip code / code postal : Town/Ville : choisissez

ci-après dénommée « l'Université », représentée pour la signature de ce document par :

called hereafter "**the University**", represented for the purpose of signature of this contract by :

Name, first name / Nom, prénom: Madame Carine BERNAULT

Position / Fonction: Présidente

of the one part, and / d'une part, et

Étudiant/ Student

Name / Nom de famille :

First Name /Prénom :

☐ F ☐ M

Birth date/ Date de naissance : / /

Address/ Adresse :

.....

Zip code / code postal: Town/Ville :

Degree prepared / diplôme préparé:

Level of studies / niveau d'études

☐ FT :1st cycle (L) ☐ SD : 2nd cycle (M) ☐ TD : 3rd Cycle (D) ☐ ST : Cycle court / Short Cycle (DUT)

Nr of higher education study years prior to departure/ Nombre d'années d'études validées avant le départ :

Compulsory placement / Stage obligatoire ☐ Yes ☐ No

Internship period / période de stage : from/du / / to/au / /

Called hereafter "**the intern**" of the other part / ci-après dénommé le stagiaire, d'autre part et

Organisme d'accueil / Host organisation

Name of the host organisation / Nom de l'organisme d'accueil:

Represented by (agreement-signing party) / Représenté par (nom du signataire de la convention):

.....

Address / Adresse :

.....

Tel : Fax : Email :

ZIP code / Code postal : Town / Ville :

Country / Pays :

Called hereafter "**the organisation**" of the other part / ci-après dénommé l'organisme

Have agreed the **Conditions** below / acceptent les clauses suivantes :

L'accord d'un stage effectué dans un pays étranger est soumis à l'accord express de l'université en ce qui concerne la destination : aucun stage ne peut être accordé ou maintenu dans une zone exposée.

L'accord est soumis à deux conditions :

- Le stagiaire s'inscrit avant son départ sur ARIANE et se tient informé régulièrement de l'évolution de la situation et des consignes sanitaires : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
- Le stagiaire souscrit une assurance rapatriement.

Le stage ne pourra être réalisé en présentiel que dans le strict respect des protocoles nationaux applicables dans le pays d'accueil et des dispositions hygiène, sécurité et santé applicables à l'organisme d'accueil.

Si une partie du stage est réalisée à distance, il aura été vérifié à la diligence de l'enseignant référent et du tuteur de l'organisme d'accueil, que l'exercice s'y prête et que les parties s'entendent sur les outils à utiliser.

Approval for carrying out an internship abroad is subject to the express agreement of the university as regards destination: no internship can be approved or maintained in an exposed area.

Approval is subject to two conditions:

- *The trainee registers on the website "Ariane" before their departure and regularly keeps themselves informed of any developments in the situation and health advice: <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>*
- *The trainee takes out repatriation insurance.*

Face-to-face internships are only permitted in strict accordance with the national protocols applicable in the host country and the health, safety and hygiene provisions applicable in the host organisation.

If part of the internship is to be carried out remotely, it is the responsibility of the referent teacher and host organisation tutor to verify that this still meets the internship objectives and that the parties agree on the tools needed.

Article 1**Statut du stagiaire / Status of the intern**

Le stagiaire conserve le statut d'étudiant de Nantes Université pendant toute la durée de son stage

The intern shall remain a student of Nantes University during the whole internship period.

Article 2**Salaire et gratification / Salary and indemnity**

2.1 - Le contrat de stage n'est pas un contrat de travail. Le stagiaire ne peut prétendre à un salaire de l'entreprise ou de l'organisme qui l'accueille en tant que stagiaire. Cependant, l'organisme peut verser au stagiaire une indemnité, gratification ou bonus, de même que tout avantage en nature, qui seront précisés à l'article 2.3 ci-dessous. L'organisme accepte de payer les contributions d'assurances nationales exigées par le droit local relatif à l'indemnisation des stagiaires.

The internship contract is different from a work contract. The intern cannot demand a salary from the organization that accepts him/her as an intern. However, the organization may grant the intern an indemnity, allowance or bonus, as well as any in-kind payment, which shall be mentioned in Article 2.3. The organization agrees to pay any national insurance contributions required by the local law relative to the payments made to interns.

2.2 - Si le stagiaire réalise ce stage au sein d'un service public français et que le stage dure plus de deux mois, une gratification dont le montant est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (i.e. en 2023 : 4,35 € par heure de présence effective, soit 669,90€ pour un mois de 22 jours de travail et 7h quotidienne) est versée au stagiaire, conformément à la législation française. Les stages se déroulant au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et relèvent d'une convention cadre particulière signée avec Nantes Université.

If the internship takes place within a French administration, and if the internship is longer than 2 months, the intern shall benefit from an allowance equal to 15 % of the social security hourly limit (i.e. in 2023 : 4,35 € per hour, according to the French Law, ie. 669,90€ for a full-time month of 22 working days and 7h per day). Internship taking place within the French Ministry of Foreign Affairs and Europe are regulated by a different framework agreement signed by Nantes University.

2.3 - Indemnité, gratification et avantages en nature du stagiaire / Indemnity, allowance, or bonus granted to the intern :

☐ Non/No ☐ Oui/Yes

Si oui, merci de préciser le montant / if yes, please indicate the amount :

€ par heure / jour / mois (rayer les mentions inutiles) / per hour / day / month (cross out any inappropriate items).

Paie en nature (restauration, hébergement, autres...) / In-kind payments (catering, accommodation, other...) :

☐ Non/No ☐ Oui/Yes : Si oui, quels avantages et le montant (mensuel) : / €

If yes, which in-kind payment and the amount (per month) : / €

Article 3**Couverture sociale du stagiaire / Social security coverage for the intern**

Le stagiaire souscrit une assurance rapatriement qui est annexée à la présente convention pour les cas où un confinement ou toute autre circonstance rendrait impossible le maintien du stage.

Pendant la durée du stage, le/la stagiaire reste affilié(e) à son régime de Sécurité sociale.

Les dispositions suivantes sont applicables sous réserve de conformité avec la législation du pays d'accueil et de celle régissant le type d'organisme d'accueil.

The trainee must take out repatriation insurance, a copy of which will be attached to the present agreement, which covers the trainee in the event of a lock down or any other circumstance that would make it impossible to continue with the internship.

For the duration of his/her internship, the intern shall remain covered under his/her social welfare protection framework. The following provisions shall apply, subject to their conformance with the legislation in effect in the host country and the laws governing the host organization.

3.1 – Protection Maladie du stagiaire / Health Insurance for interns working abroad

1) Protection issue du régime étudiant français / Coverage originating in the French students' coverage framework

- pour les stages au sein de l'Espace Économique Européen (EEE) effectués par des ressortissants d'un État de l'Union Européenne, ou de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ou de la Suisse, **l'étudiant(e) doit demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).**

- pour les stages effectués au Québec par les étudiant(e)s de nationalité française, **l'étudiant(e) doit demander le formulaire SE401Q** (104 pour les stages en entreprises, 106 pour les stages en Université) ;

- dans tous les autres cas les étudiants qui engagent des frais de santé peuvent être remboursés auprès de leur Caisse de Sécurité Sociale, au retour et sur présentation des justificatifs : le remboursement s'effectue alors sur la base des tarifs de soins français. Des écarts importants peuvent exister entre les frais engagés et les tarifs français base du remboursement. Il est donc fortement conseillé aux étudiants de souscrire une assurance Maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme d'assurance de leur choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc...) ou, éventuellement et après vérification de l'étendue des garanties proposées, auprès de l'organisme d'accueil si celui-ci fournit au stagiaire une couverture Maladie en vertu du droit local (voir 2e ci-dessous).

- *for internships within the European Economic Area (EEA) conducted by nationals of a State of the European Union or of Norway, Iceland, Liechtenstein or Switzerland, students must apply for a European Health Insurance Card (EHIC).*

- *for internships conducted in Quebec by students of French nationality, students must request form SE401Q (104 for internships at companies, and 106 for university internships);*

- *In all other cases, students who incur medical expenses may be reimbursed by their Social Security Agency, upon their return and upon presentation of receipts: reimbursement shall then be provided carried out on the basis of French healthcare rates. Significant differences may exist between the costs incurred and the French rates serving as the basis for reimbursement. It is strongly advised that students to take out specific additional health insurance coverage valid for the country in question and for the duration of their internships, the course, from the insurance company of their choice (students' mutual insurance, parents' mutual insurance, ad hoc private company, etc.), or, possibly, after checking the extent of the guarantees proposed, from the host organization if it provides health coverage to interns under local law (see item 2 below).*

2) Protection sociale issue de l'organisme d'accueil / *Social welfare protection from the host organization:*

En cochant la case appropriée, l'organisme d'accueil indique ci-après s'il fournit une protection Maladie au stagiaire, en vertu du droit local / *by checking the appropriate box below, the host organization indicates whether it provides health insurance coverage to the intern under local law :*

☐ OUI / YES : cette protection s'ajoute au maintien, à l'étranger, des droits issus du droit français / *This coverage is in addition to the maintenance abroad of rights granted under French law ;*

☐ NON / NO : la protection découle alors exclusivement du maintien, à l'étranger, des droits issus du régime français étudiant / *Coverage is thus exclusively provided from the maintenance abroad of the rights granted under the French student coverage.*

Si aucune case n'est cochée, **le 3.1.1)** s'applique.

3.2 - Protection Accident du Travail du stagiaire à l'étranger / *Workplace Accident Coverage for interns abroad :*

1) Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le présent stage doit / *In order to benefit from French legislation providing coverage for workplace accidents, this internship must :*

- être d'une durée au plus égale à 12 mois, prolongations incluses ;
- ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection accident de travail dans le pays d'accueil ; une indemnité ou gratification est admise dans la limite de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale française, et sous réserve de l'accord de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sur la demande de maintien de droit ;
- se dérouler exclusivement dans l'organisme d'accueil signataire de la présente convention ;
- se dérouler exclusivement dans le pays d'accueil étranger cité.

- *have a duration not exceeding twelve months, including any extensions;*
- *not include any remuneration that may tend to qualify for rights to workplace accident protection in the host country; compensations or stipends are acceptable, up to the limit of 15 % of the hourly ceiling for French social security (see point 5), and subject to approval by the Primary Health Insurance Agency of a request for the maintenance of such rights;*
- *take place exclusively within the organization signing this agreement;*
- *take place exclusively in the abovementioned foreign host country.*

Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, l'organisme d'accueil s'engage à cotiser pour la protection du stagiaire et à faire les déclarations nécessaires en cas d'accident de travail et à prévenir sans délai l'université.

When these conditions are not met, the host organization undertakes to contribute to the intern's welfare protection makes the necessary declarations in case of workplace accidents, and informs immediately the University.

2) La déclaration des accidents de travail incombe à l'Université qui doit en être informée par l'organisme d'accueil par écrit dans un délai de 48 heures. Cet écrit peut être adressé par mail.

The workplace accident statement is the responsibility of the University, which must be informed of such events in writing within 48 hours by the host organization. This information can be transmitted by mail.

3) La couverture concerne les accidents survenus / *The coverage concerns accidents occurred :*

- dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures du stage,
- sur le trajet aller-retour habituel entre la résidence du stagiaire sur le territoire étranger et le lieu du stage,
- dans le cadre d'une mission confiée par l'organisme d'accueil du stagiaire et obligatoirement par ordre de mission,
- lors du premier trajet pour se rendre depuis son domicile sur le lieu de sa résidence durant le stage (déplacement à la date du début du stage),
- lors du dernier trajet de retour depuis sa résidence durant le stage à son domicile personnel.
- *within the internship location and during internship working hours,*
- *on the normal commute to and from the intern's residence in the foreign nation and the internship location,*
- *as part of an assignment provided by the intern's host organization upon formal assignment mandate,*
- *during the first trip from his/her domicile to his place of residence during the internship (travel on the internship start date),*
- *during the final return trip from his residence during the internship to his personal domicile.*

4) Pour le cas où l'une seule des conditions prévues au point 3.2-1 n'est pas remplie, l'organisme d'accueil s'engage à couvrir le stagiaire contre le risque d'accident de travail, de trajet et les maladies professionnelles et à en assurer toutes les déclarations nécessaires.

In the event that one of the conditions set forth in section 3.2-1 is not satisfied, the host organization commits to cover the intern for the risks of workplace accidents, travel accidents, and occupational disease, and provide all the necessary statements of coverage.

5) Dans tous les cas / *In all cases :*

- si l'étudiant est victime d'un accident de travail durant le stage, l'organisme d'accueil doit impérativement signaler immédiatement cet accident à l'Université ;
- si l'étudiant remplit des missions limitées en-dehors de l'organisme d'accueil ou en-dehors du pays du stage, l'organisme d'accueil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées.
- *if the student is the victim of a workplace accident during his internship, the host organization must immediately notify the educational University of the accident ;*
- *if the student performs limited assignments outside of the host organization or outside of the internship country, the host organization must take all necessary steps to provide him with the appropriate insurance.*

Article 4

Responsabilités du stagiaire – discipline / Intern's duties

Pendant la durée du stage, le stagiaire est astreint à la réglementation interne de l'organisme et à ses heures de travail, notamment en ce qui concerne les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme d'accueil.

Le stagiaire s'engage à signaler tout dysfonctionnement en termes d'hygiène et de sécurité à son organisme d'accueil et à l'Université.

En cas de non-respect de cette réglementation, le directeur de l'organisme se réserve le droit de mettre un terme au stage, après en avoir informé l'Université.

Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser, quelles que soient les circonstances, toute information relative à l'entreprise ou à ses clients qu'il aurait pu acquérir au cours de son stage, ni à les communiquer à une tierce partie ou les publier, même à l'issue de la période de stage, sauf en cas d'accord formel et écrit de l'organisme.

Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'établissement d'enseignement. Dans ce cas, l'organisme d'accueil informe l'enseignant référent et l'établissement des manquements et fournit éventuellement les éléments constitutifs.

For the duration of the internship, the trainee is bound by the internal regulations of the organisation and its working hours, in particular with regard to the existing health and safety rules of the host organisation.

The trainee undertakes to report any breakdown in terms of health and safety rules to their host organisation and to the University.

In case of non-compliance with organization regulations, the director of the organization reserves the right to end to the student's internship, after informing the University.

The intern-student pledges not to use, under any circumstances, any information about the organization or its clients that he may have acquired during the internship, nor to communicate it to a third party, nor to publish it, even after the end of the training period, except with the formal agreement of the organization.

Any disciplinary action can only be decided by the educational institution. In this case, the host organisation will inform the referent teacher and the educational institution of the breaches and, where appropriate, provide the supporting evidence.

Article 5**Interruption du stage / Termination**

Si le stage ne correspond pas aux engagements pris dans le cadre du présent accord, l'Université ou l'organisme peuvent mettre un terme au stage en ayant préalablement informé la personne responsable du stage au sein de l'autre partie qui doit en accuser réception. Cet échange doit être consigné par écrit et peut être établi par mail.

If the internship does not correspond to the commitments made within the framework of the present agreement, either the University or organization may bring the internship to an end by terminating the agreement. Beforehand, the University or organization shall inform the person responsible in the University or organization who shall acknowledge receipt of this information. This exchange must be recorded in writing and can be established by email.

Article 6**Responsabilité civile du stagiaire / Civil liability of the intern**

Le stagiaire certifie qu'il a souscrit une police d'assurance personnelle couvrant sa responsabilité civile pour la durée de son stage se déroulant à l'étranger, couvrant sa responsabilité pour tout dommage physique, matériel et immatériel causé à une tierce partie pendant la durée du stage se déroulant à l'étranger. Une copie du certificat d'assurance est jointe à la présente convention.

Dans le cadre d'un stage à son domicile, l'étudiant qui utilise son propre matériel le déclare à son assureur et, le cas échéant, s'acquitte de la prime afférente.

The intern-student certifies that he/she holds a personal insurance policy covering his/her civil liability for the duration of the internship taking place abroad. It covers its civil liability for any physical, material and immaterial damage he/she may cause to a third party during the internship taking place abroad. A copy of the insurance certificate is enclosed with the present agreement.

Nom de la compagnie d'assurance/ *Name of the insurance company* :

n° de police d'assurance/ *insurance policy number* :

In the context of an internship carried out at the intern's home, students who use their own equipment must declare this to their insurer and, where applicable, pay the relevant premium.

Article 7**Responsabilité civile de l'organisme / Civil liability of the organization**

L'organisme certifie qu'il a souscrit une police d'assurance le couvrant pour sa responsabilité civile, conformément à la législation locale en vigueur, sauf si il dispose d'un statut légal particulier le dispensant de cette exigence.

The organization certifies that it is insured for its civil liability, in accordance with the local law. Should the organization have a special legal status, it may be exempted of this obligation.

Article 8**Durée et lieu du stage / Conditions regulating the internship (time and place)**

Période de stage / *Internship period* :

from/du / / to/au / /

Nombre d'heures de travail par semaine / *Nb of working hours per week* : h

Adresse du lieu de travail / *Address of the place of work*:

Trajets possibles dans le cadre du stage / *Possible journeys as part of the internship*: ☐ Yes ☐ No.

Si oui, lieux des déplacements / *If yes, location of the journeys* :

Présence du stagiaire la nuit, le dimanche ou les jours fériés / *presence of the intern at the place of work by night, on Sundays or bank holidays* : ☐ Yes ☐ No

L'étudiant(e) s'engage à respecter les consignes de sécurité préconisées par le Ministère des affaires étrangères et du développement international. *The intern commits to respect the safety precautions recommended by the French Ministry of Foreign Affairs and International Development.*

Article 9**Encadrement et suivi du stage / Management conditions of the internship**

Tuteur de stage (responsable du suivi du stagiaire au sein de l'organisation) / *Internship director (who will be responsible for the intern within the organization)* :

Mr/Ms M./Mme	
Position/Fonction :	
Tel :	
Fax. :	
e-mail :	

Enseignant référent du stagiaire au sein de l'Université / *University's coordinator* :
(Un enseignant-référent suit simultanément 24 stagiaires au maximum)

Mr/Ms M./Mme	
Position/Fonction :	
Tel :	
Fax. :	
e-mail :	

Le stagiaire est suivi par l'enseignant référent désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l'Université en charge des stages.

Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention est chargé d'assurer le suivi du stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies.

Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu'elle soit constatée par le stagiaire ou par le tuteur de stage, doit être portée immédiatement à la connaissance de l'enseignant-référent et de l'Université afin d'être résolue au plus vite.

The intern will be supervised by his/her academic advisor, as designated in this agreement, as well as by the University's internship program office.

The internship supervisor appointed by the host organization in this Agreement shall be responsible for supervising the intern and ensuring optimal conditions for the execution of the internship in accordance with the specified educational requirements.

Any difficulties encountered in the execution and progress of the internship, whether observed by the intern or by the internship supervisor, must be brought immediately to the attention of the academic advisor and the educational University so that the issue can be resolved as quickly as possible.

Le tuteur et l'enseignant référent garantissent au stagiaire des conditions de réalisation de stage conformes à la réglementation du travail en vigueur, et veillent notamment à ce qu'aucune discrimination de quelque sorte ne soit exercée à l'encontre du stagiaire.

Le tuteur et l'enseignant veillent à prévenir toute mesure vexatoire, de harcèlement, ou violence sexuelle ou sexiste qui pourrait être exercée à l'encontre du stagiaire.

Si le stagiaire est victime de telles mesures ou violences, il doit contacter son tuteur, son enseignant référent ou le SUMPPS. Il peut aussi saisir sans délai la cellule d'écoute et de signalement contre les actes de violence, les discriminations et le harcèlement moral et sexuel à Nantes Université : ecoute-signalement@univ-nantes.fr 0800711260.

Le tuteur ou l'enseignant référent contacte sans délai le SUMPPS afin de garantir l'accès du stagiaire à un personnel de santé, et établit un signalement au service de scolarité de la composante et à la DFRU, qui prennent de façon coordonnée les mesures de protection du stagiaire.

MODALITÉS D'ENCADREMENT (rendez-vous téléphoniques, etc.) / *SUPERVISORY PROCEDURES (scheduled telephone calls, etc.)* :

.....
.....
.....

Article 10**Programme de stage / Placement programme**

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son Université et approuvées par l'organisme d'accueil.

Le programme est établi par l'Université et l'organisme d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée.

The internship is a temporary period of work in a professional environment, where the student will acquire professional skills and put into practice the knowledge gained from his education in view of earning a diploma or certificate, and facilitating his professional integration. The intern will be given one or more tasks, in conformance with the educational plan established by the educational University and approved by the host organization.

The educational University and the host organization will establish the schedule based on the general training program being offered.

Compétences et connaissances devant être acquises dans le cadre du stage / Knowledge, skills and competencies to be acquired :

.....

■ Article 11

Fin de stage – Rapport – Evaluation / End of internship - Report - Evaluation

1) Attestation de stage : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre une attestation, mentionnant au minimum la durée effective du stage et, le cas échéant, le montant de la gratification perçue. Le stagiaire devra produire cette attestation à l'appui de sa demande éventuelle d'ouverture de droits au régime général d'assurance vieillesse prévue à l'art. L.351-17 du code de la sécurité sociale ;

Internship certificate: at the end of the internship, the host organization shall issue a certificate, a template for which is included as an appendix hereto, indicating as a minimum the effective duration of the internship, and, if applicable, the amount of the stipend paid. The intern will need to produce this certificate as supporting documentation in applying for benefits under the general retirement insurance framework, as provided under article L.351-17 of the French social security code.

2) Qualité du stage : à l'issue du stage, les parties à la présente convention sont invitées à formuler une appréciation sur la qualité du stage. Le stagiaire transmet au service compétent de l'Université un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention du diplôme ou de la certification.

Internship Quality: Once the internship has ended, the parties to this agreement are invited to submit an assessment of the quality of the internship.

The intern will send a document to the appropriate department of the University in which he will evaluate the quality of the reception he was given by the host organization. This document will not be taken into consideration in his evaluation, or in awarding his diploma or certificate.

3) Evaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne à l'enseignant référent (ou préciser si fiche annexe ou modalités d'évaluation préalablement définies en accord avec l'enseignant référent)

Evaluation of the intern's activity: Once the internship has ended, the host organization shall fill out an assessment form on the intern's activity, which it will return to the academic advisor (or specify form attached or assessment procedures previously established in cooperation with the academic advisor).

.....

4) Modalités d'évaluation pédagogiques: le stagiaire devra (préciser la nature du travail à fournir – rapport, etc.- éventuellement en joignant une annexe) / Educational Assessment Procedures: The intern shall (specify the nature of the work to be provided - report, etc. - possibly by including an attachment) :.....

.....

NOMBRE D'ECTS (le cas échéant) / NUMBER OF ECTS (if applicable) : ECTS

5) Le tuteur de l'organisme d'accueil ou tout membre de l'organisme d'accueil appelé à se rendre dans l'établissement d'enseignement dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'établissement d'enseignement.

Neither the academic supervisor from the host organization, nor any member of the host organization invited to visit the educational institution for purposes of the preparation, conduct and validation of the internship, may assert any claim for reimbursement or compensation from the educational institution.

■ Article 12

Droit applicable – Tribunaux compétents / Applicable law - Competent Courts

La présente convention est régie exclusivement par le droit français. Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence de la juridiction française compétente.

This agreement shall be governed exclusively by French law. Any disputes that cannot be amicably resolved shall be subject to the jurisdiction of the competent French courts.

ETUDIANT : Signature de l'étudiant

STUDENT : Signing of the student

Date / /

UNIVERSITE / l'Université accepte le programme de stage

UNIVERSITY / The university agrees with the work placement programme

Signature of M

Directeur de l'UFR, Ecole ou Institut :

Date / /

Cachet / Stamp

ORGANISME D'ACCUEIL : l'organisme d'accueil accepte le programme de stage. Si le programme est réalisé, il remettra à l'étudiant une attestation d'assiduité.

HOST ORGANIZATION : The host organisation agrees with the work placement programme. If the programme is realized, the student will be given a certificate of attendance.

Signature of [nom/name] :

Fonction / Position :

CACHET / STAMP

Date / /